



GOURNAY
SUR MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° M 2025-02-02

Objet : Tarification des sorties seniors du 1^{er} semestre 2025

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Vu la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Considérant la volonté de proposer des sorties aux Gournaysiens de plus de 65 ans au premier semestre de l'année 2025,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de la sortie « Basilique de Saint-Denis » du jeudi 20 mars 2025 selon le tarif unique G de la grille, soit 30 €.

Article 2 : de fixer le montant de la sortie « Cité médiévale de Provins » du jeudi 22 mai 2025 selon le tarif unique J de la grille, soit 60 €.

Article 3 : de fixer le montant de la sortie « Guinguette chez FIFI » du jeudi 26 juin 2025 selon le tarif unique F de la grille, soit 40 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 14 février 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 14 février 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL

